

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 05 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 26 janvier précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Michaële DEPIN, Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Maurice COFFIN, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Didier AROLD ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Anne Lise RIOT  
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE  
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT  
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurélie TIRS  
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Mickaele DEPIN  
Aude Line MATURSKI ayant donné procuration à Jean Luc LAMBERT  
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU  
Jacqueline DANTAN n'ayant pas donné procuration

### **ABSENTS :**

Sarah VASSEUR

**Delphine DELPORTE a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 février 2024 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 février suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

## **N° 244 - CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CENTRE SOCIAL**

Madame Annie CARINCOTTE, adjoint au Maire déléguée aux solidarités, rappelle à l'assemblée que suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2020-2021, le rapport a mis en exergue la volonté des habitants de disposer sur la commune d'une structure d'animation globale. En lien étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons mené une année de préfiguration pour affiner le projet de création du centre social « La Maison Bleue ». Un premier agrément a été obtenu pour 2023 et 2024.

Une nouvelle demande devra être déposée avant la fin de l'année pour obtenir un agrément sur les quatre prochaines années avec un projet social de territoire détaillé.

Afin d'assurer une veille, de suivre les projets et d'émettre des avis sur les actions, il est proposé au conseil de créer une commission d'élus qui se regroupera de façon ponctuelle et en fonction de l'actualité du service.

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de la première réunion.

Après sollicitation des candidatures, il est proposé de créer la commission Centre Social :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la création de la commission Centre Social.

Article 2 : Cette commission comportera 10 membres dont un de l'opposition.

Article 3 : Après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission :

Commission Centre Social :

- Ludovic IDZIAK
- Annie CARINCOTTE
- Maurice COFFIN
- Claudette CREPIEUX
- Mickaele DEPIN
- Nathalie DUCHATEAU
- Jacqueline DANTAN
- Yves BOUTTIER
- Patrick SYCZ
- Thérèse DELASSUS

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**publié sur le site le 21 février 2024**